

**2014-09-146-DR/CPA**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

**nomenclature: 1.1.2**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014**

**OBJET: MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE

### **EXCUSES**

M. AJA,	procuration à	M. DUBERT
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 33



**2014-09-146-DR/CPA - MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 Juillet 2014, le Conseil Municipal a adopté une délibération l'autorisant à engager la procédure de passation en appel d'offre ouvert du marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Dans la délibération mentionnée ci dessus, la durée du marché est de 4 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Or, le marché qui court actuellement à comme terme le 28 février 2015.

Afin de respecter les engagements du marché actuel, il convient de revoir la date de départ et la durée de ce marché. Celui-ci est donc lancé pour une durée de 46 mois, du 1er mars 2015 au 31 décembre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a lieu de reconsidérer la durée du marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs

**DELIBERE**

**APPROUVE** la modification de la date de départ et de durée du marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs. Le marché va débuter le 1er mars 2015 pour une durée de 46 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à apporter la modification aux documents de la consultation;

**Vote: 31**

Pour: 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 24 septembre 2014  
Le Maire

